

Réforme de l'immigration

Venez vous informer sur une loi très dangereuse

28 janvier à la Bourse du travail de Paris

(entrée libre et gratuite)

Le gouvernement s'apprête à réformer en profondeur le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA).

Le texte, sous couvert de mettre un terme à " l'immigration subie " et de promouvoir " une immigration choisie ", liquide les droits fondamentaux et réduit, en le faisant, les étrangers à la seule force de travail qu'ils représentent.

Un collectif rassemblant près de 70 organisations organise le samedi 28 janvier une grande journée d'information et de formation sur ce nouveau projet de loi afin de mieux se mobiliser contre ce texte dangereux pour tous.

**Rendez-vous le samedi 28 janvier
à la Bourse du travail de Paris**

(entrée 85, rue Charlot - métro : Place de la République)
de 13 h à 17 h

**NOUS REFUSONS LE PROJET DE LOI, QUE PRÉPARE LE
GOUVERNEMENT SUR L'IMMIGRATION !**

Uni(e)s contre une immigration jetable

Premiers signataires : ACORT, Act-Up Paris, ADDE, ALIF, les Alternatifs, Alternative Citoyenne, Alternative Libertaire, Anafé, Association agir contre les discriminations à l'École, Association des Familles Victimes du Saturnisme (AFVS), Association populaire d'entraide, Association Primo Levi, Association pour la Reconnaissance des Droits des personnes Homosexuelles et transsexuelles à l'Immigration et au Séjour (ARDHIS), Association de Solidarité avec les Femmes Algériennes Démocrates (ASFAD), ATF, ATMF, ATTAC Campus, ATTAC Paris 9-10ème, Autremonde, CADAC, CEDETIM, CGT, CIMADE, CNDP, 9ème Collectif des sans papiers, Collectif de soutien des Exilés du Xème arrondissement de Paris, COMEDE, Comité Actions Logement, Comité Ivryen de Vigilance Contre le Racisme et pour l'aide aux sans papiers, Coordination 93 de lutte des sans papiers, Coordination des AMF d'IDF, COPAF, Droits Devant, Education populaire & Transformation sociale, FASTI, Femmes de la Terre, FSU, FPCR, GAS, la Générale, GISTI, Habitat Santé Développement, Indigènes de la République, Initiatives et Actions Citoyennes pour la Démocratie et le Développement, Interassociative lesbienne, gaie, bi et trans (Inter-LGBT), LCR, LDH, Migrations Santé, MJS, Mouvement pour une Alternative Républicaine et Sociale (MARS), MRAP, No Vox, PCF, PCOF, RACORT, RAJFIRE, Réseau Chrétien Immigrés (RCI), Résistance 7 Art, la Santé n'est pas une marchandise, Survie, Syndicat des Avocats de France, Syndicat de la Magistrature, Syndicat des médecins inspecteurs de santé publique (SMISP), Sud Education, UEA, UNEF, Union des Anarchistes, Union Syndicale Solidaires, UTIT PdIDF, les Verts.

Pour plus d'infos : communication@ldh-france.org

Tél : 01 56 55 51 07 - Fax : 01 42 55 51 21

LA FRANCE INVENTE L'ÊTRE HUMAIN JETABLE !

70 organisations dénoncent
le projet de loi sur l'immigration !



GRANDE RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

**Rendez-vous le samedi 28 janvier
à la Bourse du travail de Paris**

(entrée 85, rue Charlot - métro : Place de la République)
de 13 h à 17 h

DEMAIN SI LA LOI PASSE...

Vous croisez Mamadou, votre voisin du 6ème, un peu plus soucieux et triste que d'habitude, alors vous lui demandez si ça va. Trois ans qu'il n'a pas vu sa femme et ses enfants et qu'il vous parle de les faire venir en France un jour. Il y a 6 mois, il vous avait invité à sa fête car il venait enfin d'être régularisé. Cela lui faisait plaisir aussi d'avoir décroché ce 30m² après tant de galère, c'était indispensable pour présenter une demande de regroupement familial. Pour autant, il n'est même pas sûr que son logement sera acceptable pour que le dossier aboutisse. Seulement, il doit encore attendre un an avant de faire une demande de regroupement, et elle peut être refusée. Pire, il n'est vraiment pas sûr que son pays fasse parvenir les pièces d'état civil nécessaires. Ses amis maliens lui ont dit que cela pouvait prendre des années... En attendant, il est bien obligé de payer ce loyer disproportionné pour son SMIC. Alors, évidemment, il finit par se dire que cette loi ne lui laisse aucune chance de revoir sa famille avant longtemps... surtout qu'il doit la faire venir en une fois.

Thomas, un de vos amis, est tombé fou amoureux d'Elena lors d'un voyage en Ukraine. Après plusieurs allers-retours, Elena est venue en France avec un visa de tourisme et ils se sont mariés. Il pensait que c'était simple qu'elle obtienne un titre de séjour suite à leur mariage. Erreur !! Sa femme est allée à la préfecture pour obtenir un titre de séjour, son visa de tourisme ayant expiré quelques jours auparavant. Mais avec la loi de 2006 ce n'est plus possible. Désormais, pour vivre en France légalement, Elena n'a pas eu d'autre solution que de repartir en Ukraine et de demander un visa de long séjour. Sauf que Thomas vous annonce ce soir qu'elle est à sa troisième demande sans réponse. Et, si elle finit par l'obtenir, trois ans de vie commune en France (au lieu de deux avant) et la preuve de son intégration leur seront nécessaires pour qu'elle obtienne une carte de résident. Autant dire qu'on dissuade toute personne de se marier avec un étranger dans ces conditions !

Ce soir, vous êtes restés plus tard que d'habitude au boulot. Vous croisez Oury qui vient faire le ménage tous les soirs dans votre entreprise. Vous le connaissez bien, vous discutez souvent ensemble : chaque fois qu'il vous reste des dossiers à terminer. Ce soir, il vous paraît bouleversé. Vous le questionnez. Se sentant en confiance, il vous dit qu'il est sans-papiers. Il n'a pas revu sa famille depuis 1997, date à laquelle il est arrivé en France. Il pensait être régularisé l'année prochaine en prouvant ses dix années de présence et enfin faire venir auprès de lui sa femme et ses enfants. Seulement, la loi est passée aujourd'hui, le droit à une régularisation après 10 ans de présence n'existe plus. Désormais, ses papiers dépendent de l'arbitraire d'une administration poussée chaque jour à multiplier les refus et les expulsions. Oury peut bien rester 30 ans en France, ce sera toujours pareil.

Comme tous les jours, vous déjeunez avec votre collègue Paola. Elle a été embauchée pour une durée de 18 mois non renouvelable, selon une procédure prévue par la nouvelle loi. Depuis 2 mois, vous êtes la seule personne à qui elle ose parler du cauchemar quotidien qu'elle vit, en raison du harcèlement sexuel dont elle est victime par son directeur. Vous lui avez dit que des lois existent pour la protéger. Comme elle l'a prévenu qu'elle allait porter plainte s'il n'arrêtait pas, son directeur lui a annoncé, du coup, qu'elle sera licenciée. En fait, Paola pourrait l'attaquer en justice pour harcèlement mais le licenciement met fin à son droit à un titre de séjour depuis la loi de 2006... Elle sera loin avant de voir l'issue du procès, et son employeur le sait. Vous n'aviez pas réalisé que Paola était à ce point sur un siège éjectable, et que sa vie en France ne dépendait que du bon vouloir de ses employeurs...

REFORME DU DROIT DES MIGRANT(E)S UNE ATTAQUE SANS PRECEDENT !

NOUS REFUSONS LE PROJET DE LOI, QUE PRÉPARE LE GOUVERNEMENT SUR L'IMMIGRATION !

La nouvelle réforme du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) conduit à **une négation radicale des droits fondamentaux de la personne**. Elle restreint encore plus radicalement le droit au séjour pour les familles, les conjoints, les enfants, de toutes celles et ceux qui construisent leur vie en France. Elle entérine la quasi-disparition de cet outil d'"intégration" qu'était la carte de résident. Elle s'attaque au séjour des malades étrangers.

Si ce projet est adopté, il ne fera pas bon s'aimer entre Français-e-s et étranger-e-s, vouloir vivre avec sa famille ou avoir des enfants. Pour ceux-là, la multiplication sans fin des conditions rendra **l'espoir de la régularisation bien vain**.

Le projet s'inscrit délibérément dans une **perspective utilitariste**. Le gouvernement affiche sa volonté d'aller piller les capacités et talents dans le monde. Ne sera "acceptable" que l'étranger perçu comme rentable pour l'économie française. Quant aux autres, ni leur situation personnelle, ni leur situation familiale ne leur conféreront désormais des droits, au point que les régularisations deviendront quasiment impossibles. Ce projet crée une nouvelle catégorie de travailleurs étrangers dont la durée du séjour est limitée au bon vouloir de leur patron. De plus, la suppression du droit à la délivrance d'un titre de séjour, pour les étrangers présents depuis au moins dix ans en France, les condamne à l'irrégularité perpétuelle. Le projet sélectionnera également beaucoup plus l'entrée des étudiants étrangers.

Quant aux étrangers en situation régulière, **le droit de vivre en famille devient un exploit** : le gouvernement prévoit de durcir les conditions du regroupement familial (ressources, logement, avis du maire sur l'"intégration" de la famille). Il jette la suspicion sur les pères étrangers d'enfants français, qui devront justifier de leur paternité.

A lire le nouveau projet gouvernemental sur l'immigration, pour espérer obtenir et conserver leur titre de séjour les étrangers devront cumulativement être "bien intégrés", bien vus par le maire de leur commune, en bonne entente avec leur conjoint, appréciés par leur patron, disposant d'un bon salaire et d'un grand logement.

Sachant qu'une réforme du droit d'asile devrait largement réduire les conditions d'octroi du statut de réfugié, c'est l'ensemble des droits des étrangers qui est en danger. **Il est de la responsabilité de chacun d'entre nous de réagir**. En stigmatisant les étrangers, le gouvernement tente de nous opposer les uns aux autres et il brade les libertés fondamentales.

Nous appelons donc à nous mobiliser contre la réforme CESEDA qui, si elle était adoptée, ferait des étrangers en France, réguliers ou irréguliers, une population de seconde zone, privée de droits, précarisée et livrée pieds et poings liés à l'arbitraire du patronat, de l'administration et du pouvoir.